

distancié. On peut peser tout ce que porte le cheval, excepté les fers et la cravache. Dans les courses attelées, les traits et les guides sont considérés comme faisant partie des harnais.

Tout jockey dont le poids après la course est inférieur à celui constaté au moment du pesage, pourra être mis à une amende n'excédant pas 500 fr. Il pourra même lui être interdit de monter pendant un temps déterminé.

* * *

BIBLIOGRAPHIE. — M. le comte de Comminges vient de publier un nouvel ouvrage des plus intéressants intitulé *l'Équitation des Gens pressés*. Prix : 7 fr.

Soins en cas de syncope. — M. le docteur H. Reboul a fait récemment paraître à la librairie du Monde médical, 72, avenue Kléber, à Paris, un excellent livre sur *l'Hygiène du Cycliste*. Nous en extrayons

**CYCLE
ET
AUTOMOBILE**

l'exposé suivant des soins à donner à un cycliste qui tombe en syncope : « Le tourisme ne présente de dangers que s'il est pratiqué sans mesure, avec excès. — D'une façon générale, on doit poser en principe que le pouls ne doit pas subir une augmentation supérieure de 10 à 15 pulsations sur la moyenne, la respiration de 8 à 10 mouvements par minute. On s'expose, sans cela, à des troubles fort graves : syncope, coup de chaleur, courbature, troubles nerveux généraux. — Le cycliste surpris par la syncope devra tout d'abord être couché sur le dos, la tête plus basse que le reste du corps, et débarrassé de tout ce qui peut gêner la respiration : ceinture, faux-col, cravate, etc. ; on lui frappera le visage avec la paume de la main ou un linge mouillé. Ces moyens, qui réussissent la plupart du temps, ne devront pas être prolongés plus de cinq à huit minutes. — S'ils échouent, il faut recourir immédiatement aux pratiques de la respiration artificielle et aux *tractions rythmées de la langue*. — Ce dernier moyen mérite d'être vulgarisé. La bouche étant entr'ouverte, on saisit la langue entre le pouce et les premiers doigts recouverts d'un mouchoir pour éviter le glissement. On tire alors vigoureusement à soi la langue, d'un mouvement un peu brusque, et on cède aussitôt. On fera, de la sorte, dix à vingt tractions par minute, ou mieux, on réglera le rythme des mouvements sur ses propres mouvements respiratoires. — La fin de la syncope sera indiquée par un hoquet à la suite duquel la respiration se rétablit, d'ordinaire, entièrement ».

* * *

Jurisprudence, règlements. — Il résulte d'un récent arrêt de la Cour de cassation qu'une Compagnie de chemins de fer est responsable d'un **accident survenu à un passage à niveau**, lorsque le garde-barrière a négligé d'interdire la circulation d'un portillon à l'approche d'un train pendant la durée réglementaire de la surveillance. — Cette décision intéresse les cyclistes qui, nombre de fois dans une excursion, rencontrent des passages à niveau.

— Nous rappelons que les Compagnies de chemins de fer autorisent, depuis le 1^{er} janvier dernier, les voyageurs à **expédier d'une gare quelconque à une autre gare** des six grands réseaux français, sans

qu'ils soient tenus de se munir au préalable d'un billet, leurs malles, valises, etc. — Cette faculté intéresse tout spécialement les cyclistes et automobilistes qui vont sans tarder commencer leurs excursions de printemps. — Voici le tarif de ces expéditions : 1 fr. jusqu'à 40 kilogrammes ; 1 fr. 50 de 40 à 200 kilogs ; 2 fr. de 200 à 300 kilogs ; 2 fr. 50 au-dessus de 300 kilogs, enregistrement non compris.

* * *

BIBLIOGRAPHIE. — Sous le titre *Hygiène du Cycliste*, M. le Dr H.-L. Reboul vient de publier un ouvrage renfermant les principes complets d'hygiène et d'entraînement ; il contient, en outre, une étude raisonnée de la bicyclette et de ses différentes parties, et se termine par une série de conseils pratiques concernant le cycliste et sa machine.

Nous devons le très intéressant article suivant à M. le prince de Faucigny-Lucinge, propriétaire du domaine de Coat-an-Noz, dont nous parlons dans notre partie illustrée :

De la façon de conserver nos chasses. — Si la répression du braconnage est une nécessité primordiale pour arriver à maintenir le peu de gibier qu'il y a encore en France, s'il est à souhaiter dans ce

but la sévère application de la loi sur la matière par les **CHASSE** tribunaux, je dirai même de désirer dans ce but l'aggravation des peines édictées par elle, il est un fait certain, c'est que la diminution du gibier est plus le fait des animaux nuisibles que celui de la destruction illicite

par l'homme surtout dans notre région où les syndicats de braconnage ne sont Dieu merci pas encore connus.

Le premier soin d'un chasseur sérieux et qui désire avoir une belle chasse est donc de se défaire des animaux nuisibles ennemis mortels du gibier.

Le cadre de cet article est trop restreint pour entrer dans des détails physiologiques minutieux ni même généraux sur les animaux de rapine que du reste tout le monde connaît. Nous ne dirons que quelques mots du piégeage, nous réservant si les lecteurs de **Bretagne-Sport** y trouvaient intérêt à revenir d'une façon plus explicite et plus détaillée sur les différents pièges et manières de piéger.

Nous émettons comme principe que piéger et détruire en tous temps par tous les moyens possibles et sans répit les animaux nuisibles est la première et la plus importante des conditions pour entretenir et se faire une chasse.

On piégera plus ou moins bien selon que l'on aura l'esprit d'observation subtil, se portant sur tout ce qui touche les mœurs des animaux, la prudence, l'adresse, la patience, l'intelligence qui fait naître dans l'imagination les mille ruseries nécessaires pour lutter de ruses avec les rusés compères auxquels on aura à faire ; mais enfin tout homme peut piéger tant soit peu, et ce *peu* au point de vue de la chasse et du gibier est *énorme*. Car en effet si vous voulez bien admettre, et ici je reste au-dessous de la vérité, qu'une fouine, un putois, une marte, un chat, un épervier, etc., ne détruisent seulement que deux pièces de gibier par mois, au bout de l'année il en a fait disparaître 24, or si vous admettez que dans une saison vous ne détruisez que 20 de ces animaux